

La validation des acquis en milieu carcéral, une ouverture vers l'emploi



Le Quotidien de la formation

Auteur Philippe Grandin

« Le débat est de savoir comment inscrire les politiques de droit commun par rapport à notre milieu carcéral. L'État a confié à la Région cette responsabilité et nous avons besoin de progresser ensemble sur ce sujet », a considéré Pierre Duflot, directeur interrégional des services pénitentiaires Centre-Est de Dijon. Il intervenait, le 22 mars, dans le cadre du premier colloque consacré au parcours de VAE en milieu carcéral, organisé à Saint-Jean-de-Braye par l'association Médiaction.

Cette dernière, constituée de formateurs, tous chercheurs en sciences de l'éducation, a construit des modalités d'accompagnement à la VAE. Ces formateurs interviennent au sein du Centre pénitentiaire d'Orléans-Saran (CPOS) et du centre de détention de Châteaudun. « *L'objectif de ce colloque est d'établir un croisement des pratiques avec d'autres acteurs et de se demander comment faire perdurer ce type d'action, par quels financements ?* », a souligné Jacques Serizel, président de l'association Médiaction.

« Le monde associatif est indispensable à la vie de la prison car il installe des passerelles entre le milieu carcéral et la société, intérieur et extérieur. Nombre de détenus sont en situation de marginalité mais leur potentiel demande à être valorisé, notamment par le biais de la VAE. Il s'agit de surmonter la spirale de l'échec pour et avec ces personnes. La démarche VAE consiste à reconnaître l'autre et nous reconnaître nous-mêmes dans ce que nous avons de meilleur », a considéré Pierre Duflot, tout en regrettant l'absence d'un représentant de la Région Centre-Val de Loire. Dans cette démarche, la famille des détenus apporte un appui et un encouragement ainsi

qu'une aide à la reprise de la confiance en soi, dans le cadre d'un partenariat entre les différents acteurs institutionnels. « *Il est important pour la personne détenue d'être dans la reconnaissance pour s'inscrire dans un parcours de réinsertion. En ce sens, la démarche VAE est un outil relatif à la prévention de la récidive* », a fait valoir Vanessa Baudat-Slimani, adjointe au maire de Saint-Jean-de-Braye. De son côté, Nathalie Magneron, vice-présidente de l'université d'Orléans, en charge du continuum de formation bac -3 à bac + 8, a exprimé le souhait de « *contribuer au développement de la VAE et de la formation en milieu carcéral* ». « *Nous sommes prêts à intervenir s'il y a des demandes en matière de réinsertion sociale et professionnelle* », a-t-elle déclaré.

Pascal, bientôt 40 ans, qui n'est plus incarcéré, a témoigné de son parcours VAE en milieu carcéral, accompagné dans sa démarche par Armelle Roudaire, formatrice et accompagnatrice VAE, directrice de l'association Médiaction. Incarcéré en juillet 2012, il n'avait jamais entendu parler de VAE. « *J'en ai entendu parler dans les couloirs de la prison et j'ai fini par adresser une lettre au responsable de l'établissement puis par obtenir un rendez-vous avec Armelle Roudaire* », a-t-il raconté. À partir de là, la constitution du dossier est en marche pour l'obtention du CAP de ripeur-trieur de déchets ménagers. « *Avec la VAE, on a la sensation qu'une porte s'ouvre vers l'emploi. Aujourd'hui, il me reste à passer devant le jury pour l'obtention du diplôme.* » Dans un premier temps, le travail d'écriture étant difficile, il passe par le dessin d'un camion-benne. La retranscription sur ordinateur de son récit d'expérience s'effectue avec quelques difficultés mais il se fait aider pour les fautes d'orthographe. Dans la salle, un autre représentant de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Centre-Est de Dijon rappelle qu'il est nécessaire de mobiliser les financeurs institutionnels de manière à ce que cette expérimentation soit pérenne.

Le 23 mars 2016